



Strasbourg, le 28 août 2014
[files36f_2014.doc]

T-PVS/Files (2014) 36

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent
34^e réunion

Strasbourg, 2-5 décembre 2014

Plainte en attente

**MENACES POUR L'APRON DU RHONE (*ZINGEL ASPER*)
DANS LE DOUBS (FRANCE)
ET DANS LE CANTON DU JURA (SUISSE)**

RAPPORT ONG FRANCE

*Document établi par
Le collectif SOS/LRC, France*



PLAINTÉ ONG SUISSÉS APRON DU RHONE
DOSSIER COMPLÉMENTAIRE DES ONG FRANÇAISES
REUNION DE BUREAU DU 10 SEPTEMBRE 2014

La situation du Doubs depuis le milieu de l'année 2013 ne s'est pas améliorée, malgré les promesses faites par les 2 Etats, lors du 33 ème comité le 4 décembre 2013.

Au niveau de l'exploitation des 3 barrages hydroélectriques, de nombreux rapports de mortalités ont été réalisés signalant des dégâts conséquents sur les poissons et les invertébrés. (*rapports des 10, 11,12 Juillet 2013, 14, 18, 24,29 Septembre 2013,24 Décembre 2013, 12, 18, 19,20 Janvier 2014, 22 Mars 2014,15 Mai 2014*)

A titre d'exemple, voir les extraits des PV du 19 janvier 2014 en p.5 & 6

Deux événements majeurs se sont déroulés les 16 et 18 avril 2014 avec comme conséquence une mise à sec importante des frayères de salmonidés (truites et ombres) dues à une gestion inadaptée des volumes d'eau stockés au barrage du Châtelot. Cette mauvaise gestion obligeant EDF à fermer son usine du Refrain avec comme conséquence immédiate une réduction importante du débit du Doubs.

Manifestement ces baisses de débit ont eu un impact conséquent sur 35 km du linéaire du Doubs, de l'aval de la centrale du Refrain jusqu'à Glère, précisément à l'amont de la retenue du barrage de Vauffray, affectant probablement les frayères d'Aprons, très vulnérables, à cette époque de l'année (1). NB : On sait que les juvéniles d'Apron 0+ n'ont jamais pu être observés. Les mortalités lorsqu'elles ont lieu, très probables dans ce cas, ne peuvent donc pas être mises en évidences.

Voir extrait du PV et du 22 avril 2014 sur ces événements des 16 et 18 avril en p 7 & 8

Nos constatations font apparaître plusieurs points importants :

Les impacts des éclusées sont toujours aussi meurtriers, surtout dans les gammes de débit supérieures à 22 M3/s (gammes de débit issues de l'usine du Châtelot). Nous déplorons fortement que nos rapports et observations ne soient pas pris en compte par les autorités. Signalés aux autorités par nos PV suivants : *du 22 Novembre 2013, 12, 13, 14,20 Février 2014, 6,8 Mars 2014*

Les arrêts de l'usine du Refrain (provoqués ou accidentels) occasionnent de gros dégâts sur les poissons et les invertébrés.

La gestion des ressources en eau depuis le barrage du Châtelot n'est pas à la hauteur des enjeux environnementaux. Aucune mesure n'étant prise pour assurer, de manière obligatoire, la reproduction des salmonidés (truites et ombres).

Les mesures de préservation spécifiques à l'espèce « APRON » ne sont pas prises en compte par la DREAL FC et l'OFEN lors des différentes réunions de travail relatives à la rédaction du projet de futur règlement d'eau.

Pour bien illustrer nos propos, nous dénonçons ***dans l'article 5*** de ce futur projet de règlement, diffusé dernièrement pour analyse, le fait que cette espèce ne soit pas du tout prise en compte. Ce qui montre que les deux Etats ne respectent pas leurs engagements, allant même jusqu'à autoriser aux concessionnaires le fait d'exonder les frayères, comme lors des événements des 16 et 18 Avril 2014. Cette disposition rendrait impossible toute action en justice même dans les cas les plus graves. Voir l'extrait de cet article ci-dessous :

(ARTICLE 5) Adaptation de la gestion pour raisons écologiques

« La gestion des aménagements doit tenir compte de la période sensible de cinq mois et demi, qui démarre le premier décembre de chaque année. L'objectif est de protéger les frayères et l'émergence des alevins des espèces cibles suivantes : truite, ombre.

La gestion des aménagements doit limiter tout le long de l'année l'échouage/piégeage des espèces cibles suivantes : chabot, loche, vairon.

Toutefois, selon les conditions hydrologiques, des exondations de frayères ou des échouages-piégeages peuvent intervenir malgré les dispositions spécifiques du présent règlement d'eau ».

Nous demandons que le règlement d'eau prenne en compte de manière formelle, l'espèce « **Apron** » dans ces phases de reproduction et de croissance, ce qui implique qu'un débit de base suffisant (soit assuré) par les gestionnaires des barrages sans possibilité d'exondation des frayères. Nous demandons également que ce règlement stipule des conditions plus sévères concernant la gestion de l'eau depuis le barrage du Châtelot afin de garantir ce débit de base. Le rapport Philippard préconise la création d'une entité commune de gestion, seule capable de surmonter ces dysfonctionnements d'origine autant technique qu'humaine. A cette date nous n'avons pas connaissance de la moindre avancée dans ce sens.

Une attention particulière doit être aussi apportée aux conditions de baisse de débits concernant les éclusées dites « non démodulables » par l'usine du Refrain.

Voir conclusions rapport du 18 Janvier 2014

« Avec une baisse d'environ 37 m³ / sec en 8 heures rien que pour la première partie de la baisse (soit 4,6 m³ /sec/ heure), on est encore bien loin des 1 m³ / sec par heure qui ont fait leurs preuves sur des baisses d'éclusées au Refrain. Près de 300 poissons morts sur une éclusée (et un seul site) => Un évènement dont il faudrait assez vite tirer les enseignements ! » P 2/9

Nous exigeons enfin qu'un by-pass soit installé rapidement sur la centrale du Refrain afin d'éviter les fermetures radicales et meurtrières de cette usine.

Voir extrait du rapport Arrêt programmé usine Refrain du 16 Juin 2014 en p 5

Concernant la qualité des eaux, force est de constater que depuis les mortalités de 2010/2011, la situation n'a pas évolué, aucune mesure n'ayant été appliquée concrètement concernant toutes les sources de pollution identifiées lors de notre dernier rapport. Pour preuve la dégradation visuelle de l'état des fonds au mois d'Avril associée à un nouveau pic de mortalités des salmonidés dû à la maladie (saprolégna- parasitica) (voir –hors dossier- , photos et composition Est Républicain du 23 Avril 2014.)

Sur le terrain nous constatons toujours les mêmes dysfonctionnements concernant les impacts des STEP, de l'agriculture et du traitement du bois. Nous soulignons également que les sources de pollution concernant l'agriculture ne sont pas du tout prise en compte avec comme exemple précis les épandages de lisier à proximité directe du Doubs, malgré les mesures que devaient prendre la Suisse en 2011

En conclusion, nous pouvons affirmer que malgré la dernière communication faite par les deux Etats lors de la dernière séance du groupe binational du 22 janvier 2014, aucune mesure concrète n'a vu le jour pour améliorer la qualité des eaux du Doubs. Hormis le nouveau règlement sanitaire départemental du département du Doubs qui fait obligation de mise aux normes aux fermes « non ICPE », mais nous redoutons les effets pervers de cette disposition (2).

Le cas des points noirs dans le traitement des eaux usées, bien identifiés depuis plus de 10 ans, qui ont fait l'objet d'engagement des municipalités depuis plusieurs années et n'ont toujours pas été traités à ce jour. Ils viennent seulement d'être l'objet d'un recensement incomplet par la Commission locale de l'eau (CLE) du 12 mars 2014 et seront inscrits dans le programme du Contrat de Territoire.

L'expérience des 6 ans de contrat de Rivière Loue terminé en 2013 avec un bilan déplorable nous porte à être très circonspects sur les actions annoncées, souvent en décalage avec celles concrétisées.

Enfin les améliorations prévues par les fiches action du Groupe Binational sont à des échéances lointaines inadaptées à la situation critique de l'Apron.

Voir dossiers égouts Goumois 2013 et pluvial Morteau

Nous voulons mettre en lumière les contradictions entre d'une part, la déclaration de l'Etat français lors du 33 eme Comité du 4 décembre 2013, qui pour éviter l'ouverture du dossier Apron, a annoncé que la situation était sous contrôle grâce aux actions engagées devant assurer un retour rapide de la qualité des eaux. Et d'autre part le discours de Monsieur le préfet de Région qui rappelle en toute occasion que le sauvetage des rivières karstiques sera très long. Ce que nous ne contestons pas. Mais encore faut-il engager les mesures nécessaires. Or depuis le début de la crise de 2010, l'Etat n'a pris aucune mesure de nature à inverser l'effondrement des populations d'invertébrés et de poissons. Notamment l'adaptation de la réglementation à la fragilité de ces rivières karstiques. Cette réglementation nécessaire pour l'agriculture (le classement des plateaux karstiques en « Zone Vulnérable Nitrate », comme la situation le permet au titre de la directive européenne Nitrate) et nécessaire à un traitement des eaux usées adapté, notamment pour les teneurs en N et P et pour les micropolluants. Pour ce dernier domaine l'Agence de l'eau RMC a pris une position dont nous contestons le bien-fondé (3).

- (1) Dans un contexte d'atteintes très fortes aux milieux (gestion des barrages et baisse de la qualité des eaux) sur toutes les rivières à Apron, nous nous questionnons sur l'espace des opérations de comptage qui peut masquer des régressions notables. Il faut noter qu'à ce jour aucune pêche électrique, ni aucun comptage nocturne n'ont pu détecter les juvéniles 0+ et que les moyens consacrés par l'Etat français à ces opérations font de plus en plus défaut, entraînant un déficit de suivi tant sur le Doubs que sur la Loue. Nous demandons que les deux Etats s'engagent sur un plan quinquennal de deux suivis annuels minimum pour chaque site potentiel à Apron.
- (2) Les investissements imposés peuvent entraîner la disparition des petites exploitations, l'augmentation de la taille des fermes voisines avec une concentration supplémentaire des épandages de lisiers.
- (3) Pour les micropolluants dont les impacts sur les invertébrés sont avérés, et pour lesquels l'Agence de l'Eau RMC a annoncé qu'elle ne leur accorderait pas de priorité ni de financements spécifiques dans le 10 eme programme du SDAGE.

ICPE : Installations Classées Pour l'Environnement

Pièces complémentaires disponibles : L'ensemble des PV et des rapports de synthèse de l'AAPPMA la Franco-suisse, transmis aux autorités françaises depuis environ 15 ans, sont disponibles sur CD et accessibles sur demande auprès du Président Triboulet. Tel 03 81 98 48 50

**Collectif SOS Loue et Rivières Comtoises
& FNE-FC**

Marc Goux / Christian Triboulet

Destinataires :

Mmes Véronique DECUSSAC et Ivana DALESSSANDRO **secrétariat Conseil de l'EUROPE**

Copies :

Friedrich Wulf **Pro-Natura**

Stéphanie Morelle **Pôle Biodiversité FNE**

Pascal Blain **Pdt FNE-FC**

Pièces jointes, à titre d'exemple, intégrées au document :

-Extrait du PV du 19 janvier 2014 p 5 et 6

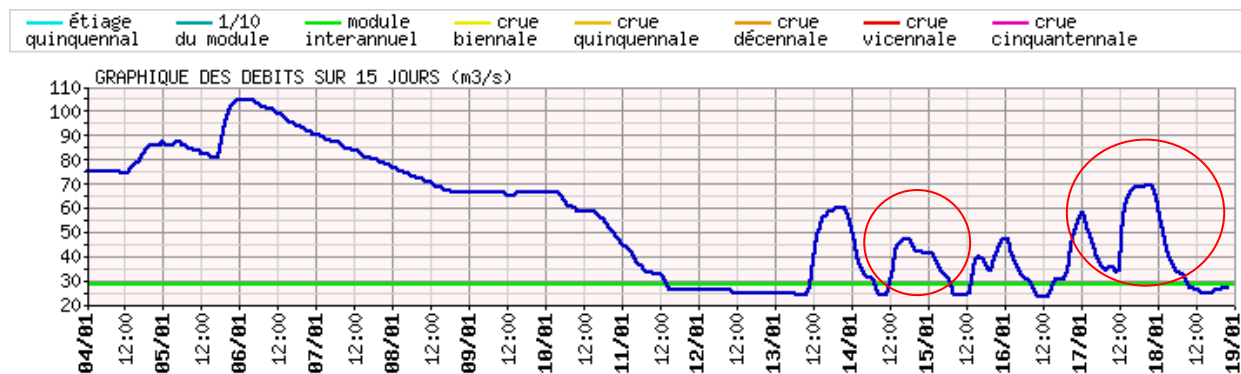
-PV d'infraction au décret 93 920, suite aux événements des 18 et 19 avril 2014 p 7 et 8

-Extrait du rapport du 16 juin 2014 sur l'arrêt programmé de la centrale du Refrain p 9

Extrait :
AAPPMA LA FRANCO SUISSE ET GORGES DU DOUBS
COMPTE RENDU DE CONSTAT DE MORTALITES PISCICOLES
ECLUSEES SEMAINE DU 13 au 18 JANVIER 2014
MORTALITES DES 15 ET 18 JANVIER 2014

Je soussigné Patrice MALAVAU, garde particulier de pêche de l'AAPPMA LA FRANCO-SUISSE, assermenté et revêtu des marques distinctives de mes fonctions certifie ce qui suit :

Mes interventions se seront limitées au mercredi 15 janvier dans l'après-midi et au samedi 18 janvier, relativement aux éclusées de la veille.



Courbe des débits à Goumois, janvier 2014

Samedi 18 janvier, vers 11 heures : Arrivé à la Sauçotte vers la fin de la baisse de débit, en commençant ma recherche par le fossé de prolongement du bras mort, je retrouve au même endroit que les 40 poissonnets morts du 12/01, une mortalité beaucoup plus conséquente, avec cette fois quelque 150 juvéniles de vairons morts. Il y en a par petites grappes sur 2 mètres de long....



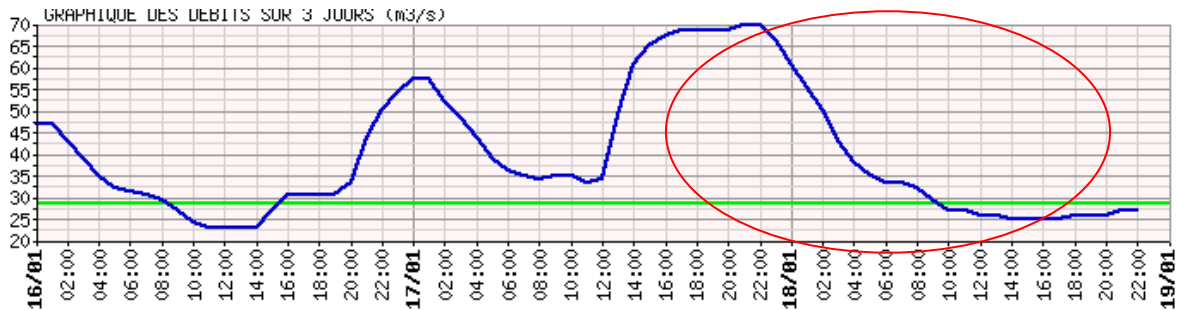
Mortalités du 18 janvier constatées dans le fossé de prolongement du bras mort

En remontant le cours du Doubs par les gouilles de bordure, si la majorité d'entre elles sont refermées mais en eau, quelques-unes, à sec, révèlent la présence d'une dizaine de loches piégées, mais vivantes pour la plupart, de une à deux par gouille.

En tournée l'après-midi accompagné de M. Jean Michel Radix, Membre du Conseil d'Administration de la Franco-Suisse, nous retournons à la Sauçotte 1) pour lui faire constater les dégâts du matin, et 2) pour inspecter les gouilles de bordure en eau le matin mais que je soupçonnais de se vider dans le temps de midi : Effectivement, si une partie d'entre elles sont encore en eau, une partie s'est asséchée, laissant apparaître une trentaine de nouveaux poissons (toujours des loches) souvent également encore vivantes.....

Mais le pire était encore à venir : A quelques mètres du foyer de mortalité vu le matin, mais sur un terrain en pente, peu propice aux piègeages (et pour cause je n'avais pas été jusque-là le matin...), juste au bout du bras mort, une nouvelle centaine de vairons victimes de la baisse de débit, élevant le bilan du jour à quelque 290 poissons morts (ou sauvés de justesse...)

Les gradients qui tuent sur les baisses du Refrain tuent aussi sur les baisses du Châtelot dans les gouilles impactées par ces tranches de variation.



Courbe des débits à Goumois, du 16 au 18 janvier 2014

Avec une baisse d'environ 37 m³ / sec en 8 heures rien que pour la première partie de la baisse (soit 4,6 m³ /sec/ heure), on est encore bien loin des 2 m³ / sec par heure qui ont fait leurs preuves sur des baisses d'éclusées au Refrain.

Près de 300 poissons morts sur une éclusée (et un seul site) => Un évènement dont il faudrait assez vite tirer les enseignements !

Fait, signé et clos à Charmauvillers le 19 janvier 2014.

Patrice Malavaux.

PROCES VERBAL D'INFRACTION
AU DECRET n° 93920 du 12 juillet 1993
Concernant la PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES
DANS LA PARTIE DU DOUBS FORMANT FRONTIERE ENTRE
La FRANCE et la SUISSE

A.A.P.P.M.A « LA FRANCO-SUISSE » 25470 GOUMOIS

(Événements des 18 et 19 avril 2014)

Destinataires :

Original : Mr le Procureur de la République à Montbéliard (Doubs).

Copie : Mr le Directeur Départemental des Territoires à Besançon (Doubs).

Copie : Mr le Président de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Doubs à Beure (Doubs).

Copie : Mr le Président du conseil général du département du Doubs.

Copie : Mr le Président de la fédération Suisse de pêche.

Nous soussigné Malavaux Patrice, garde particulier de pêche à l'A.A.P.P.M.A de Goumois 25470 (la Franco-suisse) en résidence à Charmauvillers 25470, au 1 rue de la Côte, assermenté et revêtu des marques distinctives de nos fonctions, certifions ce qui suit :

Conformément aux prévisions annoncées par monsieur Claude Schappler (EDF) – voir pièce jointe n°1-, deux baisses de débit successives ont impacté le linéaire du Doubs aussi bien à l'aval direct de la centrale que plusieurs kilomètres plus loin, notamment sur le secteur de Goumois.

Présent aux environs de 7 heures au matin du 18 avril 2014 sur le site des Seignottes, le garde pêche Patrice Malavaux constate que la baisse de débit du 16 avril en fin de journée au Refrain (passage à 3 m³ / sec turbinés + débit réservé du tronçon court circuité à 2,6 m³ / sec) a déjà impacté une petite partie de la frayère principale qui se situe en rive gauche : une vingtaine de truitelles à peine écloses avec encore la vésicule vitelline en cours de résorption encore vivantes présentes dans un trou d'eau, mais beaucoup d'autres mortes asséchées ou à l'agonie dans quelques millimètres d'eau. Tout cela bien entendu avant même l'arrêt de l'usine prévu quelques heures plus tard.

Concernant l'arrêt proprement dit de la centrale du Refrain (les 2,6 m³ / sec du TCC + 1 m³ / sec en sortie du canal de fuite) prévu pour 9 heures ce même jour du 18 avril , le Président de l'AAPPMA « la Franco-Suisse et Gorges du Doubs », Monsieur Christian Triboulet, accompagné de Monsieur Jérôme Alonzo, membre du Conseil d'Administration, se sont rendus sur place afin d'effectuer une pêche de sauvetage et constater les dégâts occasionnés : Si le débit sortant par le canal de fuite de l'usine était suffisant afin de protéger la vie dans le bras rive gauche et sur le haut fond en amont de l'île, la situation était plus délicate en rive droite, notamment à la sortie du petit bras. Une cinquantaine de truitelles de l'année n'ont pu être sauvées. D'autres, une vingtaine piégées dans quelques centimètres d'eau ont pu être délivrées. En plus des truitelles, 5 chabots et une dizaine de loches et été retrouvés piégés sur les mêmes zones. L'impact reste très conséquent sur les invertébrés, notamment les gammarès, les trichoptères et les larves d'éphémères.

Samedi matin 19 avril 2014 : Une première visite le matin, vers 8 heures au cours de laquelle nous faisons venir Monsieur Jean Pierre Monnerat en tournée dans les environs proches, Garde Cantonal Jurassien pour constater les dégâts. L'eau ayant baissé par rapport à la veille, la surface exondée augmente.

Il est impossible de gratter le substrat sans tomber très rapidement sur des grappes d'œufs ou de larves vésiculées de truites le plus souvent et parfois d'ombres, bien que ceux-ci, beaucoup plus petits, soient très difficiles à voir. Le milieu de vie des larves non nageantes étant encore sous le substrat, il paraît illusoire de croire en un sauvetage du fait de les remettre dans de l'eau. Leurs chances de survie en milieu ouvert paraissent impossibles : C'est du 100 % de perte assurée, sur plusieurs centaines, voire des milliers d'œufs et de larves sur une dizaine de mètres carrés.

L'après-midi du même jour, suite à une nouvelle baisse d'environ 500 l / sec ressentie à Goumois, nous retournons sur le site en compagnie de deux membres du Conseil d'Administration de la Franco-Suisse, Messieurs Alonzo Jérôme et Radix Jean Michel. Même spectacle, sans arrêt... Environ 75 % de la frayère sont désormais à sec.

Suite à cela, nous nous déplaçons aux abords du petit bras secondaire vers la Station de pompage, rive gauche en aval de Goumois. Pas de gros dégâts, mais une gouille à sec avec une vingtaine de truitelles mortes de la veille.

Nous terminons notre parcours de l'après-midi par une frayère réputée sensible sur le secteur de la Goule, en aval de l'usine électrique, rive gauche. Si l'essentiel est encore sous l'eau, une partie située en bordure est à sec avec les mêmes effets que ceux rencontrés aux Seignottes : œufs et larves de truites et d'ombres pris dans le substrat et privés d'eau

Vu la gestion désastreuse et hasardeuse de la ressource en eau au barrage du Châtelot, largement à l'origine de ce manque d'eau à cette période cruciale pour la reproduction des salmonidés, nous déclarons dresser procès-verbal à l'encontre des hydro électriciens du Châtelot groupe E et du Refrain EDF pour :

- Destruction de frayères de salmonidés (truites et ombres concernés), fait prévu par **le décret N° 93-920 du 12/07/1993** réglementant **la protection des milieux aquatiques dans la section du Doubs qui forme frontière entre la France et la Suisse, article 2 alinéa C** (zones de protection du poisson) **du règlement d'application.**

Par ailleurs, nous désirons impliquer les Etats Français et Suisse pour insuffisance de textes réglementaires par rapport aux obligations concernant la protection des milieux aquatiques.

Pièces jointes : Echanges de mails précisant les modalités de baisse de débits et mises en garde de la Franco-Suisse.

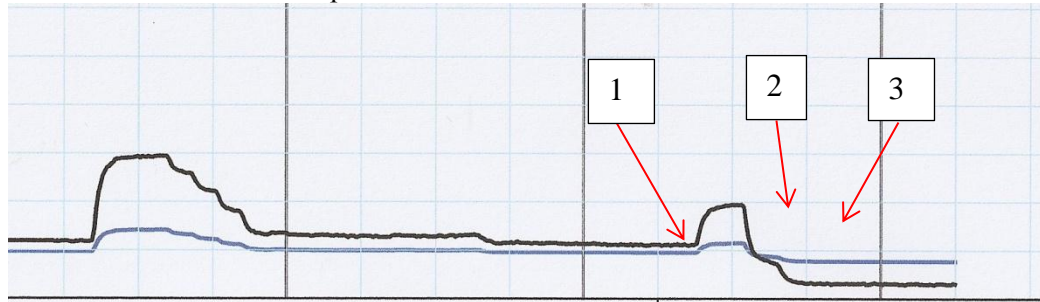
Photos des 18 et 19 avril 2014 sur différents sites

Fait, clos et signé à CHARMAUVILLERS, le mardi 22 avril 2014.

Patrice MALAVAUX

Extrait
du « COMPTE RENDU D'OBSERVATIONS
Arrêt programmé /Travaux de maintenance
REFRAIN, 16 JUIIN 2014

Nécessité d'arrêter la centrale pour une durée d'une semaine en raison de travaux de maintenance.



Courbe des débits à la Combe des Sarrasins, 14-15-16 juin 2014



2 photos de gauche : Vue générale du site, du bras rive gauche et du haut fond en amont de l'île à la fin des opérations. 2 photos de droite : Dégâts sur la microfaune. Mortalités résiduelles mais conséquentes (collectée pour les poissons). Par asphyxie ou par assèchement, la mort est partout..

De même nous pouvons certifier l'énorme préjudice subi par la microfaune dont la mortalité s'élève sous chaque pierre à plusieurs centaines, voire des milliers d'individus de nombreuses espèces d'invertébrés aquatiques, aboutissant à une stérilisation totale du site.

Conclusion générale : Cette pêche a mis en lumière plusieurs éléments importants :

- A) Le potentiel halieutique du bras rive gauche.
- B) Malgré une intervention programmée et des moyens humains et techniques conséquents la mortalité a été de **211 poissons** (89 loches, 97 chabots, 20 vairons et 5 truitelles)
- C) Que la situation reste précaire et peut engendrer de nouvelles mortalités
- D) Que les dégâts sur la microfaune et les invertébrés sont énormes.
- E) Que la coupure de l'usine à un impact extrêmement préjudiciable sur la rivière
- F) Que ces événements surviennent de façon régulière (de nombreux rapports sur le sujet depuis 1998 dont quelques événements récents des 16 Juin 2013 et 18 Avril 2014)
- G) les tests trimestriels concernant la vanne de tête de la centrale sont aussi très impactants.

Nous demandons donc expressément la mise en œuvre de moyens techniques (création de by-pass au niveau de la centrale) ainsi que l'instauration de protocoles précis afin de ne plus exonder le bras rive gauche, que ce soit en cas d'arrêts programmés ou accidentels de l'usine.

Fait, signé et clos à Charmauvillers, le 18 juin 2014.

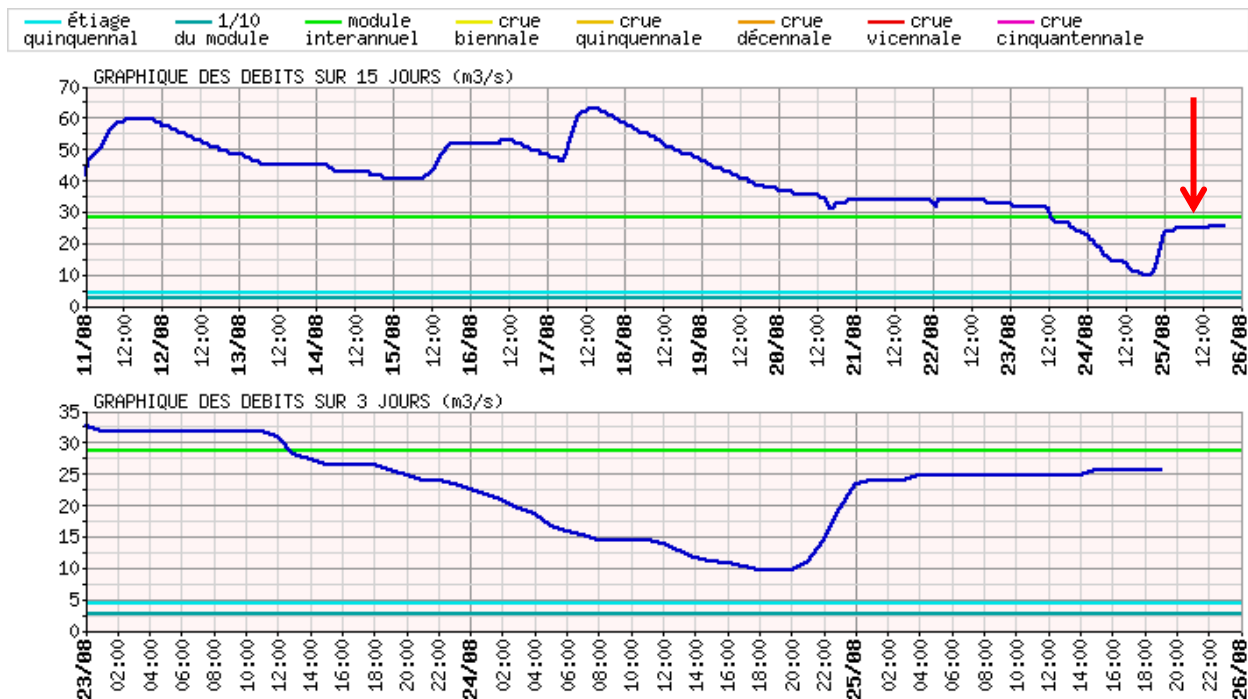
Patrice MALAVAUX et Christian TRIBOULET

AAPPMA LA FRANCO SUISSE ET GORGES DU DOUBS
BAISSE DE DEBIT des 23 et 24 AOUT 2014
CONSTAT DE MORTALITES PISCICOLES DU 25 AOUT 2014

Je soussigné Patrice MALAVAU, garde particulier de pêche de l'AAPPMA LA FRANCO-SUISSE, assermenté et revêtu des marques distinctives de mes fonctions certifie ce qui suit :

Après plusieurs semaines de débits relativement forts et de turbinages en continu, les barrages profitent du weekend pour effectuer la décrue progressive jusqu'à l'atteinte des débits plancher (au Châtelot). Cela se traduit par une baisse de débit atteignant 10 m³ / sec sur les secteurs de Goumois avant de reprendre des turbinages plus conséquents en début de semaine.

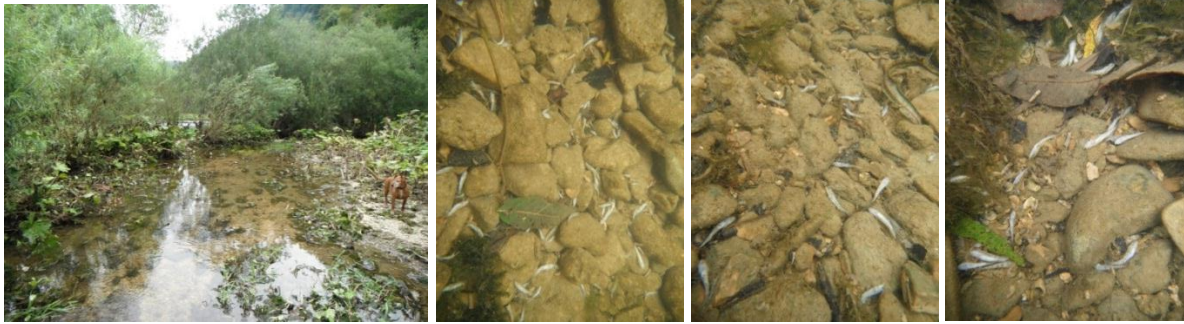
N'ayant pu me rendre sur mes zones sensibles au moment des plus bas débits, je suis contraint d'effectuer mes observations le lundi 25, alors que les turbinages ont repris et que les zones dénoyées le weekend sont à nouveau en eau.



Courbe des débits à Goumois, août 2014

En tournée sur les secteurs de Goumois, je me trouve sur le site de la Sauçotte vers 11 heures 30. Commencant mes prospections par la gravière je constate que malgré la remontée des eaux, il n'est pas trop tard pour comprendre que cette baisse de débit a provoqué de lourds dégâts sur la faune piscicole : En de très nombreux points (fonds de cuvettes) les poissons ont été coincés par bancs de plusieurs dizaines d'individus. Leur mauvais état, ainsi que leur petite taille, mais surtout leur quantité, empêcheront toute collecte dans le but d'un comptage exhaustif. Mais c'est de toute évidence plusieurs centaines de jeunes poissons qui seront morts sur cet événement. La proportion approximative tourne autour de 80 % de loches et 20 % de vairons.

Détail important : Aucune trace de mortalité n'aura été remarquée à un niveau supérieur à celui de l'eau, c'est-à-dire au-dessus de 25 m³ / sec, et ce, même dans la partie située derrière la gravière et reconnue comme sensible dans les tranches 40-60 m³ / sec. 100% de la mortalité est donc imputable à la baisse artificialisée des débits.



La gravière à nouveau sous l'eau après l'assèchement.

Situation visible en de très nombreux points de la gravière.

Au niveau des gouilles un peu plus en amont, la situation est identique, mais les observations beaucoup plus compliquées à réaliser du fait de l'exubérance de la végétation. Il m'aura fallu écarter les touffes d'herbes au-dessus des gouilles, attendre que l'eau s'éclaircisse, mais à chaque fois pratiquement le même spectacle visible : Comme sur la gravière, des mortalités omniprésentes, recouvertes par l'eau des turbinages de cette nouvelle semaine qui commence...



Situation initiale des gouilles et après écartement des herbes, avec les mêmes dégâts omniprésents.

Pour compléter ces observations, je me rends l'après-midi sur les secteurs de la Goule, sur la Gravière de la Place à Charbon.

L'observation est strictement impossible sur les gouilles du fait de la quantité d'eau qui les recouvre ainsi que de l'état de la végétation. Le simple fait d'y marcher est difficile... Ces gouilles ont pourtant pour nombre d'entre elles été à sec la veille, avec toutes les conséquences possibles sur la faune piscicole que l'on peut imaginer, mais malheureusement pas constater.



Les gouilles de la place à Charbon ce lundi 25 août.

Sur la partie haute de la gravière, plus dégagée, je découvre malgré un courant soutenu, dont on aurait pu craindre qu'il ait balayé toute trace de mortalité, 4 poissons morts de taille plus importante, à savoir une loche, une truitelle de l'année ainsi que 2 chabots.



Partie amont de la gravière et mortalités recensées.

Un bilan lourd malgré des observations tardives et des conditions très mauvaises. Une décrue qui n'aura pas été réussie malgré l'attention portée par les barrages sur les gradients de baisse.

A noter cependant (d'après la courbe des débits à Goumois –en tête de ce rapport-) :

Si l'on prend la baisse sur son ensemble, il est vrai que le gradient est très correct : on passe de 27 à 10 m³ / sec en 31 heures, soit avec un gradient de 0,55 m³ / sec par heure.

Mais si l'on supprime les périodes de stabilisation, on remarque que sur certaines tranches, le gradient de baisse est beaucoup plus rapide : Par exemple la baisse dans la tranche 24 -15 m³ / sec se fait en 9 heures, soit une baisse de 1 m³ / sec par heure. Un gradient que mes précédents rapports ont déjà révélé dangereux sur une décrue. C'est très probablement sur cet épisode qu'ont eu lieu la majorité des piégeages, notamment à la Sauçotte.

Si nous sommes conscients des efforts et des progrès réalisés sur ce type d'évènement, nous souhaitons attirer l'attention sur la fragilité du milieu et montrer que tout détail peut avoir des conséquences assez lourdes et de ce fait diminuer considérablement l'efficacité des mesures mises en place.

Fait, signé et clos à Charmauvillers, le 26 août 2014.

Patrice Malavaux.